



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/113
22 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS,
Y COMPRIS LA PALESTINE

Note du secrétariat

Se référant à la cinquième session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme qui s'est tenue à Genève du 17 au 19 octobre 2000 (voir E/2000/112-E/CN.4/S-5/5 et Add.1), le secrétariat appelle l'attention des membres de la Commission et des délégations d'observateurs sur des lettres datées des 2, 4, 10 et 12 octobre 2000 adressées à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; l'Observateur permanent avait demandé que ces lettres soient distribuées comme documents de la cinquième session extraordinaire et de la cinquante-septième session ordinaire de la Commission des droits de l'homme, mais celles-ci n'ayant pu être publiées à temps pour la cinquième session extraordinaire, elles sont maintenant distribuées sous les cotes E/CN.4/2001/109, E/CN.4/2001/110, E/CN.4/2001/111 et E/CN.4/2001/112 respectivement.
